



30/09/2022

**Sicav de droit français**

**G FUND EQUITY  
CONVICTIONS ISR**

**RAPPORT ANNUEL**

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	13
3. Rapport de gestion	14
4. Informations réglementaires	16
5. Certification du Commissaire aux Comptes	24
6. Comptes de l'exercice	31

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR

Action R, C - Code ISIN : FR0013267630

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Classification** : OPCVM " Actions des pays de la zone euro "

**Objectif de gestion** : Chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis).

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), afin de valoriser la durabilité des entreprises via une analyse de leurs qualités ESG.

Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

**Indicateur de référence** : le MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis).

Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en œuvre.

L'OPCVM a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions des pays de la zone Euro. L'exposition minimale au risque actions est de 75% de son actif net.

L'univers d'investissement de l'OPCVM est constitué des entreprises de la zone Euro disposant d'une note ESG quantitative calculée selon une méthodologie mise en place au sein de Groupama Asset Management. Cet univers d'investissement pourra évoluer en fonction des changements de couverture.

La gestion s'emploie à dégager de la valeur ajoutée par la mise en œuvre d'une stratégie à la fois "Top Down" (approche descendante) et "Bottom Up" (approche ascendante) et intégrant des critères ESG :

- L'approche descendante utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur. Par la suite, une analyse des perspectives du secteur dans lequel elle exerce ainsi que des fondamentaux du pays ou de la zone économique dans lequel elle opère, est réalisée.
- La prise en compte de critères ESG utilise les 3 piliers d'analyse extra-financière, Environnement, Social, et Gouvernance, pour évaluer une entreprise.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* qui a pour but de sélectionner les valeurs sur des critères tels que la transition énergétique et écologique, la gestion des déchets, la gestion des compétences, le climat de travail, l'indépendance des conseils...

La construction du portefeuille de l'OPCVM suit un processus de gestion en plusieurs étapes :

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des "Grands Risques ESG"
- Exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM
- Exclusion des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement.

L'analyse ESG de l'OPCVM porte sur 90% de son actif net. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen afin de diversifier le portefeuille.

L'OPCVM pourra intervenir occasionnellement sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré.

Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée** : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation** : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR

Action E1, C - Code ISIN : FR00140099J4

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Classification** : OPCVM " Actions des pays de la zone euro "

**Objectif de gestion** : Chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis).

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), afin de valoriser la durabilité des entreprises via une analyse de leurs qualités ESG.

Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

**Indicateur de référence** : le MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis).

L'OPCVM a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions des pays de la zone Euro. L'exposition minimale au risque actions est de 75% de son actif net.

L'univers d'investissement de l'OPCVM est constitué des entreprises de la zone Euro disposant d'une note ESG quantitative calculée selon une méthodologie mise en place au sein de Groupama Asset Management. Cet univers d'investissement pourra évoluer en fonction des changements de couverture.

La gestion s'emploie à dégager de la valeur ajoutée par la mise en œuvre d'une stratégie à la fois "Top Down" (approche descendante) et "Bottom Up" (approche ascendante) et intégrant des critères ESG :

- L'approche descendante utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur. Par la suite, une analyse des perspectives du secteur dans lequel elle exerce ainsi que des fondamentaux du pays ou de la zone économique dans lequel elle opère, est réalisée.
- La prise en compte de critères ESG utilise les 3 piliers d'analyse extra-financière, Environnement, Social, et Gouvernance, pour évaluer une entreprise.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* qui a pour but de sélectionner les valeurs sur des critères tels que la transition énergétique et écologique, la gestion des déchets, la gestion des compétences, le climat de travail, l'indépendance des conseils...

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La construction du portefeuille de l'OPCVM suit un processus de gestion en plusieurs étapes :

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des "Grands Risques ESG"
- Exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM
- Exclusion des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement.

L'analyse ESG de l'OPCVM porte sur 90% de son actif net. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen afin de diversifier le portefeuille.

L'OPCVM pourra intervenir occasionnellement sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré.

Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée** : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation** : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR

Action E, C - Code ISIN : FR0014009916

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Classification** : OPCVM " Actions des pays de la zone euro "

**Objectif de gestion** : Chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis).

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), afin de valoriser la durabilité des entreprises via une analyse de leurs qualités ESG.

Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

**Indicateur de référence** : le MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis).

L'OPCVM a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions des pays de la zone Euro. L'exposition minimale au risque actions est de 75% de son actif net.

L'univers d'investissement de l'OPCVM est constitué des entreprises de la zone Euro disposant d'une note ESG quantitative calculée selon une méthodologie mise en place au sein de Groupama Asset Management. Cet univers d'investissement pourra évoluer en fonction des changements de couverture.

La gestion s'emploie à dégager de la valeur ajoutée par la mise en œuvre d'une stratégie à la fois "Top Down" (approche descendante) et "Bottom Up" (approche ascendante) et intégrant des critères ESG :

- L'approche descendante utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur. Par la suite, une analyse des perspectives du secteur dans lequel elle exerce ainsi que des fondamentaux du pays ou de la zone économique dans lequel elle opère, est réalisée.
- La prise en compte de critères ESG utilise les 3 piliers d'analyse extra-financière, Environnement, Social, et Gouvernance, pour évaluer une entreprise.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* qui a pour but de sélectionner les valeurs sur des critères tels que la transition énergétique et écologique, la gestion des déchets, la gestion des compétences, le climat de travail, l'indépendance des conseils...

La construction du portefeuille de l'OPCVM suit un processus de gestion en plusieurs étapes :

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des "Grands Risques ESG"
- Exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM
- Exclusion des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement.

L'analyse ESG de l'OPCVM porte sur 90% de son actif net. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen afin de diversifier le portefeuille.

L'OPCVM pourra intervenir occasionnellement sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré.

Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée** : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation** : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR

Action E2, C - Code ISIN : FR00140099H8

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Classification** : OPCVM " Actions des pays de la zone euro "

**Objectif de gestion** : Chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis).

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), afin de valoriser la durabilité des entreprises via une analyse de leurs qualités ESG.

Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

**Indicateur de référence** : le MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis).

L'OPCVM a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions des pays de la zone Euro. L'exposition minimale au risque actions est de 75% de son actif net.

L'univers d'investissement de l'OPCVM est constitué des entreprises de la zone Euro disposant d'une note ESG quantitative calculée selon une méthodologie mise en place au sein de Groupama Asset Management. Cet univers d'investissement pourra évoluer en fonction des changements de couverture.

La gestion s'emploie à dégager de la valeur ajoutée par la mise en œuvre d'une stratégie à la fois "Top Down" (approche descendante) et "Bottom Up" (approche ascendante) et intégrant des critères ESG :

- L'approche descendante utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur. Par la suite, une analyse des perspectives du secteur dans lequel elle exerce ainsi que des fondamentaux du pays ou de la zone économique dans lequel elle opère, est réalisée.
- La prise en compte de critères ESG utilise les 3 piliers d'analyse extra-financière, Environnement, Social, et Gouvernance, pour évaluer une entreprise.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* qui a pour but de sélectionner les valeurs sur des critères tels que la transition énergétique et écologique, la gestion des déchets, la gestion des compétences, le climat de travail, l'indépendance des conseils...

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La construction du portefeuille de l'OPCVM suit un processus de gestion en plusieurs étapes :

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des "Grands Risques ESG"
- Exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM
- Exclusion des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement.

L'analyse ESG de l'OPCVM porte sur 90% de son actif net. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen afin de diversifier le portefeuille.

L'OPCVM pourra intervenir occasionnellement sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré.

Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée** : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation** : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR

Action I, C - Code ISIN : FR0010013987

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Classification** : OPCVM " Actions des pays de la zone euro "

**Objectif de gestion** : Chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis).

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), afin de valoriser la durabilité des entreprises via une analyse de leurs qualités ESG.

Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

**Indicateur de référence** : le MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis).

Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en œuvre.

L'OPCVM a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions des pays de la zone Euro. L'exposition minimale au risque actions est de 75% de son actif net.

L'univers d'investissement de l'OPCVM est constitué des entreprises de la zone Euro disposant d'une note ESG quantitative calculée selon une méthodologie mise en place au sein de Groupama Asset Management. Cet univers d'investissement pourra évoluer en fonction des changements de couverture.

La gestion s'emploie à dégager de la valeur ajoutée par la mise en œuvre d'une stratégie à la fois "Top Down" (approche descendante) et "Bottom Up" (approche ascendante) et intégrant des critères ESG :

- L'approche descendante utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur. Par la suite, une analyse des perspectives du secteur dans lequel elle exerce ainsi que des fondamentaux du pays ou de la zone économique dans lequel elle opère, est réalisée.
- La prise en compte de critères ESG utilise les 3 piliers d'analyse extra-financière, Environnement, Social, et Gouvernance, pour évaluer une entreprise.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* qui a pour but de sélectionner les valeurs sur des critères tels que la transition énergétique et écologique, la gestion des déchets, la gestion des compétences, le climat de travail, l'indépendance des conseils...

La construction du portefeuille de l'OPCVM suit un processus de gestion en plusieurs étapes :

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des "Grands Risques ESG"
- Exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM
- Exclusion des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement.

L'analyse ESG de l'OPCVM porte sur 90% de son actif net. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen afin de diversifier le portefeuille.

L'OPCVM pourra intervenir occasionnellement sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré.

Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée** : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation** : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR

Action N, C - Code ISIN : FR0010271528

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Classification** : OPCVM " Actions des pays de la zone euro "

**Objectif de gestion** : Chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis).

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), afin de valoriser la durabilité des entreprises via une analyse de leurs qualités ESG.

Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

**Indicateur de référence** : le MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis).

Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en œuvre.

L'OPCVM a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions des pays de la zone Euro. L'exposition minimale au risque actions est de 75% de son actif net.

L'univers d'investissement de l'OPCVM est constitué des entreprises de la zone Euro disposant d'une note ESG quantitative calculée selon une méthodologie mise en place au sein de Groupama Asset Management. Cet univers d'investissement pourra évoluer en fonction des changements de couverture.

La gestion s'emploie à dégager de la valeur ajoutée par la mise en œuvre d'une stratégie à la fois "Top Down" (approche descendante) et "Bottom Up" (approche ascendante) et intégrant des critères ESG :

- L'approche descendante utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur. Par la suite, une analyse des perspectives du secteur dans lequel elle exerce ainsi que des fondamentaux du pays ou de la zone économique dans lequel elle opère, est réalisée.
- La prise en compte de critères ESG utilise les 3 piliers d'analyse extra-financière, Environnement, Social, et Gouvernance, pour évaluer une entreprise.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* qui a pour but de sélectionner les valeurs sur des critères tels que la transition énergétique et écologique, la gestion des déchets, la gestion des compétences, le climat de travail, l'indépendance des conseils...

La construction du portefeuille de l'OPCVM suit un processus de gestion en plusieurs étapes :

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des "Grands Risques ESG"
- Exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM
- Exclusion des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement.

L'analyse ESG de l'OPCVM porte sur 90% de son actif net. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen afin de diversifier le portefeuille.

L'OPCVM pourra intervenir occasionnellement sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré.

Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée** : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation** : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.



## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR

Action M, C - Code ISIN : FR0010589275

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Classification** : OPCVM " Actions des pays de la zone euro "

**Objectif de gestion** : Chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis).

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), afin de valoriser la durabilité des entreprises via une analyse de leurs qualités ESG.

Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

**Indicateur de référence** : le MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis).

Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en œuvre.

L'OPCVM a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions des pays de la zone Euro. L'exposition minimale au risque actions est de 75% de son actif net.

L'univers d'investissement de l'OPCVM est constitué des entreprises de la zone Euro disposant d'une note ESG quantitative calculée selon une méthodologie mise en place au sein de Groupama Asset Management. Cet univers d'investissement pourra évoluer en fonction des changements de couverture.

La gestion s'emploie à dégager de la valeur ajoutée par la mise en œuvre d'une stratégie à la fois "Top Down" (approche descendante) et "Bottom Up" (approche ascendante) et intégrant des critères ESG :

- L'approche descendante utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur. Par la suite, une analyse des perspectives du secteur dans lequel elle exerce ainsi que des fondamentaux du pays ou de la zone économique dans lequel elle opère, est réalisée.
- La prise en compte de critères ESG utilise les 3 piliers d'analyse extra-financière, Environnement, Social, et Gouvernance, pour évaluer une entreprise.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* qui a pour but de sélectionner les valeurs sur des critères tels que la transition énergétique et écologique, la gestion des déchets, la gestion des compétences, le climat de travail, l'indépendance des conseils...

La construction du portefeuille de l'OPCVM suit un processus de gestion en plusieurs étapes :

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des "Grands Risques ESG"
- Exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM
- Exclusion des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement.

L'analyse ESG de l'OPCVM porte sur 90% de son actif net. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen afin de diversifier le portefeuille.

L'OPCVM pourra intervenir occasionnellement sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré.

Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée** : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation** : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR

Action G, C/D - Code ISIN : FR0010890194

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Classification** : OPCVM " Actions des pays de la zone euro "

**Objectif de gestion** : Chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis).

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), afin de valoriser la durabilité des entreprises via une analyse de leurs qualités ESG.

Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

**Indicateur de référence** : le MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis).

Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en œuvre.

L'OPCVM a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions des pays de la zone Euro. L'exposition minimale au risque actions est de 75% de son actif net.

L'univers d'investissement de l'OPCVM est constitué des entreprises de la zone Euro disposant d'une note ESG quantitative calculée selon une méthodologie mise en place au sein de Groupama Asset Management. Cet univers d'investissement pourra évoluer en fonction des changements de couverture.

La gestion s'emploie à dégager de la valeur ajoutée par la mise en œuvre d'une stratégie à la fois "Top Down" (approche descendante) et "Bottom Up" (approche ascendante) et intégrant des critères ESG :

- L'approche descendante utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur. Par la suite, une analyse des perspectives du secteur dans lequel elle exerce ainsi que des fondamentaux du pays ou de la zone économique dans lequel elle opère, est réalisée.
- La prise en compte de critères ESG utilise les 3 piliers d'analyse extra-financière, Environnement, Social, et Gouvernance, pour évaluer une entreprise.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* qui a pour but de sélectionner les valeurs sur des critères tels que la transition énergétique et écologique, la gestion des déchets, la gestion des compétences, le climat de travail, l'indépendance des conseils...

La construction du portefeuille de l'OPCVM suit un processus de gestion en plusieurs étapes :

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des "Grands Risques ESG"
- Exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM
- Exclusion des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement.

L'analyse ESG de l'OPCVM porte sur 90% de son actif net. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen afin de diversifier le portefeuille.

L'OPCVM pourra intervenir occasionnellement sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré.

Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation et/ou Distribution et ou Report.

Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

**Durée de placement minimum recommandée** : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation** : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR

Action O, C - Code ISIN : FR0010890186

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Classification** : OPCVM " Actions des pays de la zone euro "

**Objectif de gestion** : Chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis).

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), afin de valoriser la durabilité des entreprises via une analyse de leurs qualités ESG.

Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

**Indicateur de référence** : le MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis).

Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en œuvre.

L'OPCVM a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions des pays de la zone Euro. L'exposition minimale au risque actions est de 75% de son actif net.

L'univers d'investissement de l'OPCVM est constitué des entreprises de la zone Euro disposant d'une note ESG quantitative calculée selon une méthodologie mise en place au sein de Groupama Asset Management. Cet univers d'investissement pourra évoluer en fonction des changements de couverture.

La gestion s'emploie à dégager de la valeur ajoutée par la mise en œuvre d'une stratégie à la fois "Top Down" (approche descendante) et "Bottom Up" (approche ascendante) et intégrant des critères ESG :

- L'approche descendante utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur. Par la suite, une analyse des perspectives du secteur dans lequel elle exerce ainsi que des fondamentaux du pays ou de la zone économique dans lequel elle opère, est réalisée.
- La prise en compte de critères ESG utilise les 3 piliers d'analyse extra-financière, Environnement, Social, et Gouvernance, pour évaluer une entreprise.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* qui a pour but de sélectionner les valeurs sur des critères tels que la transition énergétique et écologique, la gestion des déchets, la gestion des compétences, le climat de travail, l'indépendance des conseils...

La construction du portefeuille de l'OPCVM suit un processus de gestion en plusieurs étapes :

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des "Grands Risques ESG"
- Exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM
- Exclusion des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement.

L'analyse ESG de l'OPCVM porte sur 90% de son actif net. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen afin de diversifier le portefeuille.

L'OPCVM pourra intervenir occasionnellement sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré.

Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée** : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation** : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR

Action N, D - Code ISIN : FR0011445451

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Classification** : OPCVM " Actions des pays de la zone euro "

**Objectif de gestion** : Chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis).

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), afin de valoriser la durabilité des entreprises via une analyse de leurs qualités ESG.

Cet OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

**Indicateur de référence** : le MSCI EMU clôture (dividendes nets réinvestis).

Cet indicateur ne constitue qu'une référence. Aucun mécanisme visant à maintenir quelque niveau de corrélation avec ce dernier n'est déployé au sein de la gestion mise en œuvre.

L'OPCVM a pour objet la gestion d'un portefeuille d'actions des pays de la zone Euro. L'exposition minimale au risque actions est de 75% de son actif net.

L'univers d'investissement de l'OPCVM est constitué des entreprises de la zone Euro disposant d'une note ESG quantitative calculée selon une méthodologie mise en place au sein de Groupama Asset Management. Cet univers d'investissement pourra évoluer en fonction des changements de couverture.

La gestion s'emploie à dégager de la valeur ajoutée par la mise en œuvre d'une stratégie à la fois "Top Down" (approche descendante) et "Bottom Up" (approche ascendante) et intégrant des critères ESG :

- L'approche descendante utilise les fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB et les taux d'intérêt.
- L'approche ascendante se focalise sur les qualités intrinsèques d'une valeur. Par la suite, une analyse des perspectives du secteur dans lequel elle exerce ainsi que des fondamentaux du pays ou de la zone économique dans lequel elle opère, est réalisée.
- La prise en compte de critères ESG utilise les 3 piliers d'analyse extra-financière, Environnement, Social, et Gouvernance, pour évaluer une entreprise.

L'OPCVM suit une approche ESG *Best-in-universe* qui a pour but de sélectionner les valeurs sur des critères tels que la transition énergétique et écologique, la gestion des déchets, la gestion des compétences, le climat de travail, l'indépendance des conseils...

La construction du portefeuille de l'OPCVM suit un processus de gestion en plusieurs étapes :

- Exclusion des valeurs appartenant à la liste des "Grands Risques ESG"
- Exclusion des filières jugées non compatibles avec la politique d'engagement de Groupama AM
- Exclusion des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement.

L'analyse ESG de l'OPCVM porte sur 90% de son actif net. La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées. Pour y pallier, l'analyse se concentre sur les enjeux les plus matériels des secteurs et entreprises.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10% de son actif net des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen afin de diversifier le portefeuille.

L'OPCVM pourra intervenir occasionnellement sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré.

Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables** : Distribution et/ou Report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

**Durée de placement minimum recommandée** : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation** : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

### **15 novembre 2021**

- Mise à jour des frais courants suite à la clôture des fonds à fin septembre 2021.

### **11 Février 2022**

- Ajout d'une mention précisant que le FCP relève de l'article 8 du Règlement SFDR ;
- Ajout du narratif Taxonomie ;
- Mise à jour des performances à fin décembre 2021.

### **31 mars 2022**

- Passage de la stratégie ESG d'un processus « Best-In-Class » à un processus « Best-In-Universe » ;
- Création de 3 nouvelles catégories d'actions E, EI et E2 réservées aux dispositifs d'épargne et de retraite d'entreprises : E (FR0014009916) EI (FR0014009914) et E2 (FR00140099H8) investies à partir de fin juin 2022.

### **08 août 2022**

- Mise à jour du narratif lié à Taxonomie avec l'indication du pourcentage de la part verte estimée à 0%.
- Mise à jour de l'adresse du siège social de CACEIS BANK et CACEIS FUND ADMINISTRATION.

### 3. RAPPORT DE GESTION

Les marchés actions ont terminé l'année 2021 en forte hausse, affichant une belle performance annuelle, avec cependant un dernier trimestre marqué par le retour de l'inflation engendrée par la forte reprise économique post-confinement et un choc sur l'offre. En effet, les capacités de production n'ont pas pu répondre à la demande, conséquence de la pandémie et du manque d'investissement, ce qui a provoqué des ruptures dans les chaînes d'approvisionnement, avec des pénuries de matières premières pour certains secteurs, engendrant ainsi des hausses des coûts. Dans ce contexte, les banques centrales ont adopté un discours plus « hawkish » et décidé de l'arrêt de la politique monétaire accommodante.

En 2022, les marchés actions ont affiché un recul dès les premiers mois de l'année, expliqué par les craintes sur l'inflation et sur les resserrements des politiques monétaires. L'inquiétude a atteint son paroxysme avec le déclenchement de la guerre en Ukraine, exacerbant entre autres la spirale inflationniste. Le conflit a entraîné une hausse historique des prix des matières premières et une crise énergétique en Europe. A partir du printemps, la conjoncture économique s'est dégradée face à l'enlisement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, les confinements en Chine liés à la politique zéro covid et les politiques monétaires des banques centrales de plus en plus restrictives. Néanmoins, après plusieurs mois de baisse, les marchés ont rebondi durant l'été, tirés par les publications de résultats des sociétés meilleures qu'attendues. Ce rebond a toutefois été effacé au mois d'août par la détermination de la Fed à lutter contre l'inflation, quitte à provoquer une récession.

Ainsi, les marchés actions finissent l'exercice en retrait dû à la détérioration de l'environnement macroéconomique et géopolitique, et ceci malgré le soutien des gouvernements européens à travers des politiques budgétaires accommodantes pour atténuer les conséquences de la flambée des prix sur le pouvoir d'achat des ménages.

Dans cet environnement, les sociétés de l'Energie sont les seules à afficher une performance positive sur l'exercice grâce à la hausse des prix. Par ailleurs, les secteurs de l'Assurance et les Utilities résistent mieux à la baisse généralisée des actions. Au contraire le secteur de l'Immobilier est en bas de classement du palmarès suivi de la Distribution et des secteurs cycliques.

#### **Politique d'investissement**

Notre positionnement de portefeuille cherche à combiner, de façon équilibrée, convictions financières et intégration ESG dans un souci de diversification des risques et de dialogue des entreprises de façon à promouvoir les meilleures pratiques. Dans la génération d'idées nous favorisons les valeurs de croissance et de qualité sur le moyen-long terme et privilégions les valeurs de niche positionnées sur l'environnement, les tendances de société et bénéficiant d'une bonne qualité de gouvernement d'entreprise.

Dans ce contexte, nous avons fait preuve de prudence à travers une certaine sélectivité au sein des cycliques, nous avons notamment allégé notre exposition d'une part à l'Automobile, avec une préférence pour les constructeurs au détriment des équipementiers (cessions de Faurecia, BMW et allègement sur Stellantis, position en Mercedes benz), et d'autre part, à la Technologie compte tenu de l'environnement de remontée des taux d'intérêt (cession de Worldline, allègement en SAP, maintien de position en ASML, Cap Gemini, Dassault System et STM). Nous avons pris aussi des profits sur Sartorius Stedim Biotech dans la santé pour nous positionner sur Astra Zeneca (diversification dans la pharmacie, pipe-line solide). Nous avons décidé de renforcer l'Energie alors que la crise énergétique qui touche l'Europe va pousser les investissements de diversification sur le secteur : achats de TotalEnergies, ENI, Neste Oyj et création d'une ligne sur GTT. De plus, nous avons porté notre préférence dans l'environnement actuel pour la consommation courante (initiation d'une position sur Nestlé et renforcement sur Danone, Pernod Ricard, Heineken) plutôt que la consommation discrétionnaire (vente de Seb, allègement d'Adidas, Kering, renforcement en LVMH- groupe plus diversifié). Enfin, nous avons fait des arbitrages au sein de l'Industrie avec la cession d'Alstom pour créer une position sur Airbus (redémarrage de l'activité) et conservé nos lignes de Schneider et Vinci. Au sein des valeurs financières, nous avons renforcé notre poids en valeurs bancaires dans cet environnement de hausse des taux alors que le secteur bénéficie d'un changement de paradigme (hausse des taux, valorisations attractives). Nous privilégions les grandes banques telles que BNP Paribas, ING, Intesa San Paolo et Banco Santander.

Au cours du dernier trimestre, nous avons renforcé notre poche de liquidités en réduisant le poids des valeurs cycliques, avec un allègement de notre exposition à l'industrie (allègement sur Téléperformance, cession d'Umicore) et en particulier à la construction (cession de Kingspan avec une préférence en St Gobain).

Sur la période, allant du 30/09/2021 au 30/09/2022, la performance de la SICAV Groupama Fund Convictions ISR – action I s'établit à -19,08%.

Sur la période, allant du 30/09/2021 au 30/09/2022, la performance de la SICAV Groupama Fund Convictions ISR – action M s'établit à -18,72%.

Sur la période, allant du 30/09/2021 au 30/09/2022, la performance de la SICAV Groupama Fund Convictions ISR – action NC s'établit à -19,46%.

Sur la période, allant du 30/09/2021 au 30/09/2022, la performance de la SICAV Groupama Fund Convictions ISR – action O s'établit à -18,24%.

Sur la période, allant du 30/09/2021 au 30/09/2022, la performance de la SICAV Groupama Fund Convictions ISR – action R s'établit à -18,84%.

Sur la période, allant du 30/09/2021 au 30/09/2022, la performance de la SICAV Groupama Fund Convictions ISR – action G s'établit à -18,37%.

Sur la période, allant du 30/09/2021 au 30/09/2022, la performance de la SICAV Groupama Fund Convictions ISR – action ND s'établit à -19,46%.

Son indice est de -17,96%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devises de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA MONETAIRE IC	130 922 245,91	112 731 183,97
ASML HOLDING NV	3 554 650,70	11 352 760,14
SCHNEIDER ELECTRIC SA	2 112 895,46	5 833 610,38
NESTE OYJ	1 754 157,82	5 134 099,45
STELLANTIS NV	1 312 593,35	5 507 440,40
SAP SE	82 261,30	6 583 139,32
UNICREDIT SPA	3 629 193,84	2 453 556,40
AIRBUS SE	3 629 365,26	2 218 334,35
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	4 314 665,16	1 423 267,20
TOTALENERGIES SE	4 744 718,39	926 082,99

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
  - o Change à terme :
  - o Future :
  - o Options :
  - o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(\*) Sauf les dérivés listés..



**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p><b>Techniques de gestion efficace</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces (*)</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	
<p><b>Instruments financiers dérivés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Revenus (*)</li> <li>. Autres revenus</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des revenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Frais opérationnels directs</li> <li>. Frais opérationnels indirects</li> <li>. Autres frais</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des frais</b></p>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **COMMISSIONS DE MOUVEMENTS**

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

### **INTERMÉDIAIRES FINANCIERS**

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

### **FRAIS D'INTERMÉDIATION**

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet [www.groupama-am.fr](http://www.groupama-am.fr)

### **POLITIQUE DE VOTE**

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

### **INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE**

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 18 618 661,86 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

## **COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)**

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

### **REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE**

#### Article 8

S'agissant d'un OPCVM « ISR », l'analyse extra-financière appliquée à l'OPC prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

L'analyse des critères ESG s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels :

- environnement : biodiversité, gestion des déchets... ;
- social : formation des salariés, relations fournisseurs ... ;
- gouvernance : indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants ...

Les critères ESG sont pris en compte dans le processus de gestion du portefeuille en respectant les exigences suivantes :

- exclusion des valeurs appartenant à la liste des « grands risques ESG ».
- exclusion des émetteurs appartenant au secteur du charbon selon les critères détaillés dans la politique générale de GROUPAMA AM,
- exclusion des valeurs appartenant au quintile 5 de l'univers d'investissement (valeurs les moins bien notées)
- note ESG moyenne du portefeuille significativement supérieure à celle de son univers d'investissement
- un taux de couverture et de suivi ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités sur 12 mois glissants

La proportion des investissements pouvant être considérés comme durables sur le plan environnemental au titre du règlement taxonomie est estimée à 0%.

Au 30 septembre 2022, le taux de couverture en termes de notation esg respecte l'exigence indiquée dans le prospectus (90% de l'actif hors liquidités). Par ailleurs, sont exclues des valeurs appartenant au quintile 5 de l'univers d'investissement selon une approche best-in-class

Au 30 septembre 2022, le taux de couverture en termes de notation esg respecte l'exigence indiquée dans le prospectus (90% de l'actif hors liquidités). Par ailleurs, sont exclues des valeurs appartenant au quintile 5 de l'univers d'investissement selon une approche best-in-class

### **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

### **PEA**

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 94,36%

### **INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%**

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

### **REMUNERATIONS**

#### **I – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management**

##### I.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été

approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gèrait, au 31 décembre 2021, 117.2 Mrds d'actifs dont 16% de FIA, 32% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
  - Opérations
  - Juridique
  - Marketing
  - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

## 1.2. Composition de la rémunération

### 1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

### 1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

### 1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
  - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre)
  - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluriannuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
  - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
  - De limiter le poids de la performance strictement financière
  - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

### 1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

### 1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

### 1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

### 1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Eric Pinon, Président  
Muriel Faure  
Cyril Roux  
Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- o De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- o De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- o D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
  - I le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
  - I la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- o D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

### 1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

### 1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2021 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises

à l'issue de l'Audit mené fin 2020 ont été clôturées. Deux recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

## 2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2021.

Masse salariale 2021	26 831 425 euros
<i>Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2020</i>	<i>6 039 040 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2021 (3<sup>e</sup> tiers)</i>	<i>126 755 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2021 (2<sup>e</sup> tiers)</i>	<i>168 324 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2021 (1<sup>er</sup> tiers)</i>	<i>117 466 euros</i>

La Masse Salariale 2021 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 93 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2021 de l'ensemble du personnel Identifié	14647 702 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)</i>	<i>7611 279 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 036 423 euros</i>

### AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT  
25 rue de la Ville l'Evêque  
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



## G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR

Société d'Investissement à Capital Variable

25, rue de la Ville l'Evêque  
75008 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

---

A l'assemblée générale,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

## **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 12 janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Virginie Gaitte*

Virginie GAITTE

*Jean Marc LECAT*

Jean-Marc LECAT

## **G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR**

Société d'Investissement à Capital Variable

25, rue de la Ville l'Evêque  
75008 Paris

### **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022

---

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générales.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

##### **Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

## **CONVENTION DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 12 janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Virginie Gaitte*

Virginie GAITTE

*Jean Marc LECAT*

Jean-Marc LECAT

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 30/09/2022 en EUR**

**ACTIF**

	30/09/2022	30/09/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>232 862 826,51</b>	<b>338 676 465,56</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>214 244 164,65</b>	<b>338 223 018,73</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	214 244 164,65	338 223 018,73
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>18 618 661,86</b>	<b>453 446,83</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	18 618 661,86	453 446,83
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>3 932 254,53</b>	<b>128 197,25</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	3 932 254,53	128 197,25
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1 104 045,24</b>	<b>1 035 738,50</b>
Liquidités	1 104 045,24	1 035 738,50
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>237 899 126,28</b>	<b>339 840 401,31</b>

## PASSIF

	30/09/2022	30/09/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	194 178 091,11	303 921 170,92
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	4 843 578,02	
Report à nouveau (a)	16,63	362,43
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	20 549 218,10	33 007 916,22
Résultat de l'exercice (a,b)	4 187 467,76	2 479 049,96
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>223 758 371,62</b>	<b>339 408 499,53</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>10 783 059,79</b>	<b>431 901,78</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	10 783 059,79	431 901,78
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>3 357 694,87</b>	
Concours bancaires courants	3 357 694,87	
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>237 899 126,28</b>	<b>339 840 401,31</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



**HORS-BILAN AU 30/09/2022 en EUR**

	<b>30/09/2022</b>	<b>30/09/2021</b>
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

**COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2022 en EUR**

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 146,19	
Produits sur actions et valeurs assimilées	7 539 800,10	7 203 362,94
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>7 540 946,29</b>	<b>7 203 362,94</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	33 831,97	6 949,61
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>33 831,97</b>	<b>6 949,61</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>7 507 114,32</b>	<b>7 196 413,33</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 282 424,56	3 921 756,31
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>4 224 689,76</b>	<b>3 274 657,02</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-37 222,00	-795 607,06
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>4 187 467,76</b>	<b>2 479 049,96</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.  
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.  
La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### Méthodes de valorisation

##### ► Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger

- Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :

=> Dernier cours du jour de valorisation

NB : la place de cotation ISMA ne délivre que des cours veille et jamais de cours jour.

- Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie

=> Dernier cours du jour de valorisation

- Valeurs négociées dans la zone Amérique

=> Dernier cours du jour de valorisation

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publiés officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Pour les produits de taux, la société de gestion se réserve le droit d'utiliser des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de négociation.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

##### ► Titres non négociés sur un marché réglementé

- Pour les titres non cotes, ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

##### ► Titres et actions d'OPC

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

### ► Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :

- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours veille publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
  - sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
  - en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

### ► Opérations de gré à gré

- La valorisation des swaps de taux s'effectue suivant les mêmes règles que celles des TCN (autres que les BTAN et BTF).
- Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

### ► Opérations à terme ferme et conditionnelles

- Les contrats à terme ferme sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation du jour.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture du jour.

### ► Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Prise en pension

Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.

- Mise en pension

La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.

- Prêts de titres

La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres augmentée des intérêts contractuels

### ► Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :

- **Pour les contrats à terme ferme** au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
- **Pour les contrats à terme conditionnel** en équivalent sous-jacent
- **Pour les swaps**

- Swaps de taux adossés ou non adossés

Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si Taux Fixe/Taux Variable) ou à taux variable (si Taux Variable/Taux Fixe) au prix du marché. au nominal du contrat

- Autres Swaps

Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPC a adopté la méthode synthétique de valorisation).

### Frais de gestion

#### ► Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

## **Actions I et M**

<b>Frais facturés à l'OPC</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 1,50% TTC
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 € * TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument**
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant

\*\*se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

## **Actions NC et ND**

<b>Frais facturés à l'OPC</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 2,00% TTC*
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 € * TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument**
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant

\*dont 1,50% de frais de gestion financière

\*\*se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

## **Action G**

<b>Frais facturés à l'OPC</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 1,40% TTC
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 € * TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument**
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant

\*\*se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

## Action O

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0.10% TTC
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 € * TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument**
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant

\*\*se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

## Action R

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 1.60% TTC
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 € * TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument**
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant

\*\*se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

La totalité des revenus des opérations des acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPC.

### Affectation des sommes distribuables

#### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR G	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR I	Capitalisation	Capitalisation
Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR M	Capitalisation	Capitalisation
Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR NC	Capitalisation	Capitalisation
Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR ND	Distribution et/ou Report par décision de la SICAV	Distribution et/ou Report par décision de la SICAV
Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR O	Capitalisation	Capitalisation
Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR R	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>339 408 499,53</b>	<b>350 913 330,16</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	90 129 132,13	62 274 153,24
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-146 031 125,96	-159 165 656,83
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	36 697 732,95	42 888 170,42
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10 831 566,66	-4 700 117,86
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		6 100,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-615 354,78	-511 011,59
Différences de change	3 220,70	53 994,17
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-88 518 109,84	45 607 877,54
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	15 850 901,82	104 369 011,66
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-104 369 011,66	-58 761 134,12
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-708 746,21	-1 232 996,74
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 224 689,76	3 274 657,02
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>223 758 371,62</b>	<b>339 408 499,53</b>



### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 104 045,24	0,49
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							3 357 694,87	1,50
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 104 045,24	0,49								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	3 357 694,87	1,50								
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 CHF		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	2 276 378,30	1,02	827 365,69	0,37				
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	2 620 783,96	1,17	1 140 842,15	0,51				
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers	2 403 146,68	1,07	953 557,05	0,43				
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	3 761 626,11
	Souscriptions à recevoir	4 208,42
	Coupons et dividendes en espèces	166 420,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>3 932 254,53</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	3 759 229,68
	Rachats à payer	6 791 684,51
	Frais de gestion fixe	232 145,60
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>10 783 059,79</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-6 850 805,26</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR G</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	587,6870	11 461 563,26
Actions rachetées durant l'exercice	-564,9850	-11 772 787,39
Solde net des souscriptions/rachats	22,7020	-311 224,13
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 500,6170	
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR I</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	303 513,405200	64 580 180,33
Actions rachetées durant l'exercice	-617 894,970600	-125 121 394,13
Solde net des souscriptions/rachats	-314 381,565400	-60 541 213,80
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	554 524,050300	
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR M</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	4 556,135000	841 167,59
Actions rachetées durant l'exercice	-1 009,544000	-178 629,32
Solde net des souscriptions/rachats	3 546,591000	662 538,27
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 721,474000	
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR NC</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	69 414,708400	11 761 969,17
Actions rachetées durant l'exercice	-46 539,326700	-8 061 497,40
Solde net des souscriptions/rachats	22 875,381700	3 700 471,77
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	558 072,559500	

	En action	En montant
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR ND</b>		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	16,7645	
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR O</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	60,889000	1 445 421,73
Actions rachetées durant l'exercice	-33,326000	-781 859,19
Solde net des souscriptions/rachats	27,563000	663 562,54
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	222,597000	
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR R</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	67,067	38 830,05
Actions rachetées durant l'exercice	-183,109	-114 958,53
Solde net des souscriptions/rachats	-116,042	-76 128,48
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	167,799	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR G</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR I</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR M</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR NC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR ND</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR O</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR R</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR G</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 108 774,36 0,23
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR I</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 1 679 912,87 1,10
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR M</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 2 232,57 0,65
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR NC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 1 486 645,16 1,58
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR ND</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 241,67 1,58
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR O</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 3 652,24 0,07
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR R</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 965,69 0,81

### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

#### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant.

#### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			18 618 661,86
	FR0010582452	GROUPAMA MONETAIRE IC	18 618 661,86
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>18 618 661,86</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	16,63	362,43
Résultat	4 187 467,76	2 479 049,96
<b>Total</b>	<b>4 187 484,39</b>	<b>2 479 412,39</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR G</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	1 154 709,91	772 341,33
Report à nouveau de l'exercice	5,25	16,32
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>1 154 715,16</b>	<b>772 357,65</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	2 500,6170	2 477,9150
Distribution unitaire	461,77	311,69
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>90 722,03</b>	<b>61 727,59</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 819 005,17	1 371 256,12
<b>Total</b>	<b>1 819 005,17</b>	<b>1 371 256,12</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR M</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	14 054,21	391,52
<b>Total</b>	<b>14 054,21</b>	<b>391,52</b>



	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR NC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 068 565,28	255 950,50
<b>Total</b>	<b>1 068 565,28</b>	<b>255 950,50</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR ND</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	167,48	399,83
Report à nouveau de l'exercice	0,12	0,16
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>167,60</b>	<b>399,99</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	16,7645	16,7645
Distribution unitaire	9,99	23,85
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>29,11</b>	<b>20,44</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR O</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	129 061,04	77 236,62
<b>Total</b>	<b>129 061,04</b>	<b>77 236,62</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 915,93	1 819,99
<b>Total</b>	<b>1 915,93</b>	<b>1 819,99</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	4 843 578,02	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	20 549 218,10	33 007 916,22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>25 392 796,12</b>	<b>33 007 916,22</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR G</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		4 798 028,33
Capitalisation	8 511 790,70	
<b>Total</b>	<b>8 511 790,70</b>	<b>4 798 028,33</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	8 906 879,15	18 269 181,23
<b>Total</b>	<b>8 906 879,15</b>	<b>18 269 181,23</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR M</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	53 946,96	3 307,76
<b>Total</b>	<b>53 946,96</b>	<b>3 307,76</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR NC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	7 525 511,54	9 481 269,80
<b>Total</b>	<b>7 525 511,54</b>	<b>9 481 269,80</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR ND</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		1 591,42
Capitalisation	2 782,19	
<b>Total</b>	<b>2 782,19</b>	<b>1 591,42</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR O</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	383 955,96	437 017,36
<b>Total</b>	<b>383 955,96</b>	<b>437 017,36</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	7 929,62	17 520,32
<b>Total</b>	<b>7 929,62</b>	<b>17 520,32</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>303 623 820,93</b>	<b>319 158 763,89</b>	<b>350 913 330,16</b>	<b>339 408 499,53</b>	<b>223 758 371,62</b>
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR G en EUR</b>					
Actif net	73 735 315,49	79 614 171,37	88 752 340,17	49 349 118,31	40 025 337,50
Nombre de titres	4 481,1150	4 650,4020	5 565,6580	2 477,9150	2 500,6170
Valeur liquidative unitaire	16 454,68	17 119,84	15 946,42	19 915,58	16 006,18
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées				1 936,31	
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-109,93	-57,60	-225,24		3 403,87
Distribution unitaire sur résultat	374,28	1 148,47	257,34	311,69	461,77
Crédit d'impôt unitaire			25,373	27,161	(*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	686,57				
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR I en EUR</b>					
Actif net	147 727 290,51	149 741 815,85	173 916 900,10	187 949 838,68	97 067 969,59
Nombre de titres	896 090,910800	857 838,312300	1 009 926,079100	868 905,615700	554 524,050300
Valeur liquidative unitaire	164,85	174,55	172,20	216,30	175,04
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,10	-0,59	-2,50	21,02	16,06
Capitalisation unitaire sur résultat	2,61	3,42	1,25	1,57	3,28
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR M en EUR</b>					
Actif net	1 632 030,76	1 642 192,31	520 616,29	34 081,71	589 477,43
Nombre de titres	11 131,681000	10 535,681000	3 370,643000	174,883000	3 721,474000
Valeur liquidative unitaire	146,61	155,86	154,45	194,88	158,39
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-0,98	-0,52	-2,24	18,91	14,49
Capitalisation unitaire sur résultat	2,90	3,63	1,79	2,23	3,77

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR NC en EUR</b>					
Actif net	74 089 327,46	83 666 785,01	83 321 522,32	97 365 523,06	81 764 824,22
Nombre de titres	526 485,838900	564 262,417100	572 427,949400	535 197,177800	558 072,559500
Valeur liquidative unitaire	140,72	148,27	145,55	181,92	146,51
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,93	-0,50	-2,12	17,71	13,48
Capitalisation unitaire sur résultat	1,53	2,25	0,34	0,47	1,91
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR ND en EUR</b>					
Actif net	12 511,95	13 319,73	13 075,77	16 342,75	12 843,49
Nombre de titres	16,7645	16,7645	16,7645	16,7645	16,7645
Valeur liquidative unitaire	746,33	794,51	779,96	974,84	766,11
+/- values nettes unitaire non distribuées				94,92	165,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,98	-2,69	-11,38		
Distribution unitaire sur résultat			21,25	23,85	
Crédit d'impôt unitaire				1,219	(*)
Report à nouveau unitaire sur résultat		19,35			9,99
Capitalisation unitaire sur résultat	19,25				
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR O en EUR</b>					
Actif net	5 845 080,09	4 096 199,14	4 265 843,80	4 513 154,27	4 211 343,76
Nombre de titres	341,749000	224,010000	234,010000	195,034000	222,597000
Valeur liquidative unitaire	17 103,42	18 285,78	18 229,32	23 140,34	18 919,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-114,25	-62,02	-263,76	2 240,72	1 724,89
Capitalisation unitaire sur résultat	433,44	519,44	319,44	396,01	579,79

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR R en EUR</b>					
Actif net	582 264,67	384 280,48	123 031,71	180 440,75	86 575,63
Nombre de titres	1 212,497	753,536	243,822	283,841	167,799
Valeur liquidative unitaire	480,21	509,96	504,59	635,71	515,94
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,03	-1,73	-7,33	61,72	47,25
Capitalisation unitaire sur résultat	4,44	11,37	5,14	6,41	11,41

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ADIDAS NOM.	EUR	4 994	593 686,72	0,27
ALLIANZ SE-REG	EUR	34 650	5 606 370,00	2,51
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	42 002	980 746,70	0,43
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	388 290	6 791 968,68	3,04
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	85 700	4 486 395,00	2,01
MERCK KGA	EUR	23 030	3 841 404,00	1,72
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	17 220	4 261 950,00	1,90
SAP SE	EUR	32 300	2 717 076,00	1,21
SIEMENS AG-REG	EUR	17 580	1 779 096,00	0,79
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>31 058 693,10</b>	<b>13,88</b>
<b>AUTRICHE</b>				
VERBUND	EUR	25 120	2 196 744,00	0,98
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>2 196 744,00</b>	<b>0,98</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	1 422 855	3 411 294,86	1,52
IBERDROLA SA	EUR	550 030	5 270 387,46	2,36
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>8 681 682,32</b>	<b>3,88</b>
<b>FINLANDE</b>				
NESTE OYJ	EUR	90 660	4 061 568,00	1,82
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	123 716	1 619 442,44	0,72
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>5 681 010,44</b>	<b>2,54</b>
<b>FRANCE</b>				
AIRBUS SE	EUR	61 480	5 464 957,20	2,44
AIR LIQUIDE	EUR	54 840	6 446 990,40	2,88
AXA	EUR	221 520	4 978 662,00	2,22
BIOMERIEUX	EUR	19 640	1 598 696,00	0,72
BNP PARIBAS	EUR	114 256	4 982 132,88	2,23
BUREAU VERITAS	EUR	83 874	1 927 424,52	0,86
CAPGEMINI SE	EUR	36 120	5 977 860,00	2,67
DANONE	EUR	43 530	2 114 252,10	0,94
DASSAULT SYST.	EUR	75 660	2 703 710,10	1,20
ESSILORLUXOTTICA	EUR	20 820	2 922 087,00	1,31
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA-W/I	EUR	14 050	1 591 865,00	0,72
HERMES INTERNATIONAL	EUR	3 730	4 539 410,00	2,03
KERING	EUR	2 390	1 095 934,50	0,49
L'OREAL	EUR	1 967	649 601,75	0,29
L'OREAL PRIME DE FIDELITE	EUR	18 605	6 144 301,25	2,75
LEGRAND SA	EUR	25 810	1 720 494,60	0,77
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	17 960	10 962 784,00	4,90
MICHELIN (CGDE)	EUR	71 690	1 659 981,95	0,75
PERNOD RICARD	EUR	29 630	5 595 625,50	2,50
REXEL	EUR	133 780	2 070 914,40	0,92
SAINT-GOBAIN	EUR	89 580	3 318 939,00	1,48

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SANOFI	EUR	63 890	5 008 976,00	2,24
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	6 720	2 130 912,00	0,95
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	67 680	7 914 499,20	3,53
SR TELEPERFORMANCE	EUR	15 512	4 047 080,80	1,81
TOTALENERGIES SE	EUR	172 400	8 322 610,00	3,72
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	132 360	2 608 815,60	1,17
VINCI (EX SGE)	EUR	48 370	4 022 932,90	1,80
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>112 522 450,65</b>	<b>50,29</b>
<b>IRLANDE</b>				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	30 220	2 756 064,00	1,23
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	73 440	2 153 995,20	0,96
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>4 910 059,20</b>	<b>2,19</b>
<b>ITALIE</b>				
ENEL SPA	EUR	688 770	2 909 364,48	1,30
ENI SPA	EUR	187 420	2 044 752,20	0,91
INTESA SANPAOLO	EUR	2 241 580	3 816 962,42	1,71
TERNA	EUR	193 230	1 207 687,50	0,54
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>9 978 766,60</b>	<b>4,46</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASML HOLDING NV	EUR	32 915	14 271 944,00	6,38
HEINEKEN	EUR	27 830	2 500 803,80	1,12
ING GROEP NV	EUR	524 960	4 650 095,68	2,08
KONINKLIJKE DSM	EUR	36 600	4 298 670,00	1,92
STELLANTIS NV	EUR	436 143	5 354 091,47	2,39
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>31 075 604,95</b>	<b>13,89</b>
<b>PORTUGAL</b>				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	406 410	1 804 460,40	0,80
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>1 804 460,40</b>	<b>0,80</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
ASTRAZENECA PLC	GBP	20 090	2 276 378,30	1,02
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>2 276 378,30</b>	<b>1,02</b>
<b>SUISSE</b>				
NESTLE NOM.	CHF	7 450	827 365,69	0,37
STMICROELECTRONICS NV	EUR	100 200	3 230 949,00	1,45
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>4 058 314,69</b>	<b>1,82</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>214 244 164,65</b>	<b>95,75</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>214 244 164,65</b>	<b>95,75</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
GROUPAMA MONETAIRE IC	EUR	87,941	18 618 661,86	8,32
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>18 618 661,86</b>	<b>8,32</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>18 618 661,86</b>	<b>8,32</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>18 618 661,86</b>	<b>8,32</b>



### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Créances</b>			<b>3 932 254,53</b>	<b>1,76</b>
<b>Dettes</b>			<b>-10 783 059,79</b>	<b>-4,82</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-2 253 649,63</b>	<b>-1,01</b>
<b>Actif net</b>			<b>223 758 371,62</b>	<b>100,00</b>

<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR G</b>	<b>EUR</b>	<b>2 500,6170</b>	<b>16 006,18</b>
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR ND</b>	<b>EUR</b>	<b>16,7645</b>	<b>766,11</b>
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR M</b>	<b>EUR</b>	<b>3 721,474000</b>	<b>158,39</b>
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR I</b>	<b>EUR</b>	<b>554 524,050300</b>	<b>175,04</b>
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR O</b>	<b>EUR</b>	<b>222,597000</b>	<b>18 919,13</b>
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR R</b>	<b>EUR</b>	<b>167,799</b>	<b>515,94</b>
<b>Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR NC</b>	<b>EUR</b>	<b>558 072,559500</b>	<b>146,51</b>

## COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR G

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 154 709,91	EUR	461,77	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>1 154 709,91</b>	<b>EUR</b>	<b>461,77</b>	<b>EUR</b>